

**POSTULAT URGENT**  
**du groupe CSPO, par les députés Georges Schnydrig et German Gruber (suppl.),**  
**concernant une sortie de la Convention de Berne (11.12.2012) 5.233**

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: Le 27 novembre 2012, le Comité permanent de la Convention de Berne a refusé d'assouplir le statut de protection du loup.

Imprévisibilité: Il était imprévisible que la volonté du Conseil national et du Conseil des Etats sur l'assouplissement du statut de protection ne serait pas satisfaite.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: Sans une décision du Conseil fédéral de sortir de la Convention de Berne, aucune ratification des traités ne peut être présentée avec les réserves sur le statut de protection des grands prédateurs.

Le 27 novembre 2012, le Comité permanent de la Convention de Berne a refusé d'assouplir le statut de protection du loup. Il y a deux ans de cela, tant le Conseil national que le Conseil des Etats ont clairement adopté une motion du Conseiller aux Etats Jean-René Fournier demandant au Conseil fédéral de s'investir en faveur d'un assouplissement de la protection du loup. Une condition afin d'éviter des conflits lors de la colonisation de la Suisse par le loup et autres grands prédateurs.

La motion Fournier prévoit explicitement qu'en cas d'un échec de la Suisse dans ses efforts pour assouplir le statut de protection du loup, notre pays se retire de la convention de Berne afin d'intégrer les réserves en question lors d'une nouvelle adhésion, au moment de la ratification. Il y a lieu de préciser que plus de la moitié des Etats contractants (26 sur 48) ont intégré des réserves lors de la ratification.

Les organisations faïtières des chasseurs et des éleveurs de moutons demandent au Conseil fédéral de mettre en œuvre la volonté clairement exprimée du Parlement fédéral et de se retirer de la Convention afin de pouvoir intégrer les réserves en question sur la protection des grands prédateurs, lors d'une nouvelle adhésion. Une réserve ne signifie aucunement une diminution de la diversité des espèces et des biotopes de la Suisse.

Tout particulièrement en Valais, les conflits de plus en plus fréquents en lien avec les grands prédateurs sont bien connus. L'agriculture et le tourisme portent les conséquences du fait que toutes les solutions proposées jusqu'à présent soient en partie controversées ou demeurées sans succès.

Conclusion:

Avec ce postulat urgent, nous demandons au Conseil d'Etat de défendre vigoureusement les intérêts du Valais auprès du Conseil fédéral et de tout entreprendre pour que ce dernier mette en œuvre la motion du Conseiller aux Etats Jean-René Fournier et se retire de la Convention de Berne.

Sion, 11 décembre 2012  
(09h50)

Groupe CSPO, par  
Georges Schnydrig, député  
German Gruber, député (suppl.)